

COMMUNE DE TALMAS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 03 NOVEMBRE 2015**

Sous la présidence de Monsieur Patrick, BLOCKLET, Maire

Etaient présents : Mrs BORDET, ROUSSEL, PREVOT, COQUELIN, JAMOT, LERICHE, LARTIQUE et Mmes WALLET, MOREAU, LOMBARD, THERRIBOUT, REVILLON

Etait absente excusée : Mme PETIT

Secrétaire : Mme MOREAU

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour les points suivants :

- Recensement 2016
- Retenue de Garantie - Menuiserie LC – Construction Mairie

1°) Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil leur approbation concernant le dernier compte-rendu. A l'unanimité des présents, le compte-rendu est validé.

2°) Extension des Vestiaires Terrain de Foot

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur BORDET indiquent au conseil municipal que les travaux d'extension des vestiaires au terrain de football ont débuté et qu'ils dureront quatre mois, sauf intempéries. Des réunions de chantier ont lieu régulièrement afin de suivre de près l'avancée des travaux. Au mieux, Monsieur BORDET souhaite que la charpente et la couverture soient posées avant les fêtes de fin d'année.

Messieurs BLOCKLET et BORDET précisent également que les travaux d'enfouissement des réseaux rue Saint-Aubin ont démarré pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

3°) Dossier Salle Socioculturelle

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a fait appel au Tribunal administratif d'Amiens et qu'un expert (Mr Jacques BEAUFILS a été désigné afin de défendre le dossier des malfaçons constatées sur la Salle Socioculturelle.

Messieurs BLOCKLET et BORDET indiquent avoir reçu Maître CHIVOT, Avocat en charge du dossier, pour faire le point sur le dossier. Une troisième expertise se tiendra le 17 Novembre prochain afin de réaliser des recherches sur les fuites des chéneaux. C'est la société NORMANDIE ASSISTANCE qui réalisera ces tests. « Des fouilles destructrices » au niveau des fondations du bâtiment auront lieu début 2016 afin de ne pas gêner les manifestations de fin d'année.

Monsieur le Maire précise que dans le même ordre d'idée, une pré-expertise aura lieu ce Vendredi 06 Novembre sur les désordres constatés sur le bâtiment de l'école.

4°) Fonctionnement Cantine Scolaire

Monsieur BLOCKLET annonce la mise en place d'un deuxième service au niveau de la cantine scolaire à compter du 2 Novembre. En effet, les effectifs ont augmenté depuis le début de l'année scolaire et atteint au plus les 75 élèves.

Les enfants sont donc divisés en deux groupes : les maternelles et les CP déjeunent de 11h45 à 12h30 ; pendant que les « grands » sont en garderie dans la cour de l'école. Ces derniers déjeunent de 12h30 à 13h15.

Monsieur le Maire évoque le manque de personnel et indique que Pauline BORDET a été recruté en CDD. Elle a en charge de la surveillance des enfants, du service en cantine et de la garderie.

Certains problèmes d'organisation seront réglés dès que possible. Sur les deux premiers jours de fonctionnement avec ce nouveau principe on peut observer des points positifs.

Monsieur BLOCKLET précise que cette nouvelle organisation entraîne des frais de personnel supplémentaires. Ces frais pourraient entraîner une augmentation du prix des repas qui seront facturés aux parents. Une étude sera menée début d'année 2016 pour calculer le coût exact du pris de repas.

Monsieur le Maire précise également qu'il a reçu des remarques des parents d'élèves concernant la qualité des menus et les quantités servies. Le prestataire « La Normande », élabore des menus équilibrés et quantifiés par une diététicienne.

Monsieur PREVOT regrette que certains parents se soient manifestés auprès de Monsieur le Maire, non pas pour remettre en cause la qualité des repas mais pour poser la question des portions trop grandes ou trop faibles selon les aliments. Certains menus sont parfois spécifique (par exemple lors de la semaine du goût. Il précise qu'il n'est pas favorable à une limitation de la diversification des menus et est contre la programmation des repas « comme à la maison » qu'il juge trop peu équilibrés.

Monsieur BLOCKLET sollicitera la société « LA NORMANDE » pour obtenir des explications complémentaires sur la réalisation des menus.

5°) Achat Parcelle réservée sur section AK 70 du PLU

Monsieur BLOCKLET indique avoir reçu un courrier de Maître COURTIN, Notaire à CHAULNES, en charge de la parcelle cadastrée AK 70 située rue d'Amiens.

Maître COURTIN sollicite la commune afin de savoir si elle serait intéressée par l'acquisition de cette parcelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, ne souhaite pas acquérir cette parcelle mais souhaite maintenir l'emplacement réservé N° 4 sur le PLU.

6°) Demande de subvention par équipe « Uni Vert » des Scouts Guides de France

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention reçue en Mairie fin septembre. Mademoiselle Anne DEBUYSSCHER, domiciliée à TALMAS, fait partie des Scouts et Guides de France et a pour projet humanitaire de partir au Pérou 3 semaines l'été prochain, accompagnée de 5 compagnons, afin de s'impliquer dans une école péruvienne qui accueille des enfants de famille en grande détresse économique et sociale.

Monsieur le Maire propose de s'associer au projet et attribuer une subvention de 180€ (correspondant au 5^{ème} de la demande de subvention au cinq communes concernées). Madame MOREAU et Monsieur PREVOT indiquent être plus favorables à aider projets locaux et souhaitent plus de détail sur le lien avec l'association des scouts qui est support du projet. Monsieur BORDET précise que le projet humanitaire est bien pour aider les populations dans leur pays d'origine. Monsieur COQUELIN demande que ce point soit revu à la prochaine séance du Conseil Municipal afin d'étudier au mieux le dossier.

Monsieur BLOCKLET ne désire pas que soit remis cette demande à un prochain conseil et soumet ce dossier au vote : 8 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE et 1 ABSENTION.

7°) Dépose du parc de Cabine Téléphonique dans la Commune

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier d'Orange précisant la poursuite du plan de dépose de son parc de cabine téléphonique. La Commune est concernée par ce plan et se verra prochainement retirer les deux cabines qui ne fonctionnent plus, situées Rue de la Ville et Route Nationale 25.

8°) Edition du Bulletin Municipal

Madame MOREAU explique à l'assemblée avoir rencontré des difficultés pour l'édition du dernier bulletin municipal. En effet, l'entreprise en charge de la reproduction, l'ESAT Georges COUTHON d'Amiens a augmenté ses tarifs sans en avertir bien avant ses clients. La facture a doublé. Dans l'urgence, Monsieur le Maire a accordé ce tirage du dernier bulletin d'octobre par l'ESAT. Des devis d'autres sociétés dont en cours de réalisation et seront étudiés pour l'édition du bulletin de janvier.

Messieurs BORDET et ROUSSEL indiquent avoir eu des remarques concernant le bulletin : trop lourd, trop de photos et trop de contenus des associations. Ils soulignent qu'avec les nouveaux moyens numériques mis en place, le bulletin pourrait être plus succinct.

Madame MOREAU signale avoir également eu des retours positifs sur le contenu des derniers bulletins et que les autres outils de communication mis en place depuis quelques mois (site, newsletter et réseaux sociaux) ne concernent pas la même cible. Cependant, elle réunira prochainement les élus membres de la Commission Informations – Nouvelles Technologies pour discuter du contenu du bulletin municipal. Elle demande à Monsieur BLOCKLET de mettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

9°) Aménagement Bassin Pluvial dans le cadre des Bassins Versants dans parcelle communale + Autres aménagements

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement de l'exutoire sur la RN 25 ont débuté. La création d'un bassin de rétention d'eau est en cours.

10°) Construction d'un éventuel Nouveau Lotissement

Monsieur BLOCKLET précise avoir rencontré DR HOUSE, cabinet spécialiste en immobilier, concernant les parcelles de la zone AU 4 qui appartiennent dans la majorité à Madame DEJONCKEERE. Cette zone du PLU se situe derrière la rue Moqueuse et descend jusqu'en bas des rues du Boyaval et du Pré Bégond, elle contient environ 2 Hectares 30.

Monsieur le Maire présente le projet du cabinet immobilier : création d'un lotissement d'environ 45 maisons. Monsieur BLOCKLET rappelle que la surface minimum d'un terrain à bâtir est de 800m², d'après notre PLU et de 600m² d'après le SCOTT. Il a donc demandé que ce projet soit revu et adapté aux documents d'urbanisme de la Commune.

Messieurs ROUSSEL et PREVOT informent qu'ils ne sont pas favorables à ce projet de lotissement.

Monsieur BLOCKLET informe les membres du conseil que « si ce projet voit le jour, il sera forcément discuté en conseil municipal.

11°) Recensement 2016

Monsieur BLOCKLET informe les membres du Conseil Municipal du changement de coordinateur pour le recensement 2016. Mr Joël COCATRIX sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement. Il doit recruter deux agents recenseur pour collecter des informations, auprès des administrés.

Monsieur le Maire précise que la Commune bénéficie d'une dotation à hauteur de 2200€00. Il demande l'autorisation d'attribuer 1100€00 supplémentaire pour pouvoir rémunérer les trois agents en charge de ce dossier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour ce complément de rémunération.

12°) Retenue de Garantie - Menuiserie LC – Construction Mairie

Monsieur le Maire indique que la retenue de garantie concernant le lot « Menuiseries Intérieures » est toujours en attente auprès du receveur municipal de la Trésorerie de Villers-Bocage. En effet, des travaux complémentaires doivent être réalisés notamment sur la porte d'entrée du secrétariat. Depuis la fin du chantier, l'entreprise LC n'existe plus.

Monsieur BLOCKLET demande à l'assemblée son accord pour que la perception débloque cette retenue de garantie au profit de la commune et ainsi pouvoir effectuer les travaux de réparations. A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à demander les fonds auprès du percepteur.

13°) Nouvelle disposition de la loi NOTRe

Monsieur BLOCKLET précise avoir reçu de la Préfecture un document concernant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Un extrait de ce document est distribué aux élus. Les Communautés de Communes doivent atteindre 15000 habitants au minimum. Celles pour qui le nombre d'habitants est inférieur doivent se regrouper. C'est la Préfecture qui est en charge de cette nouvelle organisation. Elle a proposé à la Communauté de Communes Bocage Hallue de se regrouper avec les Communautés de Communes du Bernavillois et du

Doullennais. Cependant, un délai est laissé jusqu'au 31/12/2015 pour proposer une autre association.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Bocage Hallue souhaite se réunir en commission afin de trouver la meilleure solution possible pour le bien-être de ses habitants. Pour s'associer, il est nécessaire que les territoires des Communautés de Communes se touchent.

14°) Documentation concernant le PADD (Projet de Développement Durable) du PLU Intercommunal

Monsieur BLOCKLET présente à l'assemblée le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Une rencontre avec les Conseillers Municipaux a eu lieu le 12 octobre dernier afin de présenter l'ensemble de ce projet. Une fois ce PADD approuvé, il sera alors possible d'aménager les zones d'urbanisations dans l'ensemble des communes de notre com des com et d'établir un règlement. Les observations sur ce projet doivent être transmises sous forme de procès-verbal avant le 1^{er} décembre 2015, à la Communauté de Communes. Monsieur le Maire précise qu'une prochaine réunion se tiendra fin novembre pour échanger sur ce projet et en dresser procès-verbal.

15°) Questions diverses

Madame THERRIBOUT demande s'il est possible d'installer une poubelle à côté de l'arrêt de bus, situé Mare de la Ville. Monsieur ROUSSEL répond que plusieurs ont déjà été installées mais vandalisées à chaque fois. Il propose de retenter l'expérience.

Monsieur PREVOT indique être toujours en recherche d'animateurs pour les activités périscolaires.

Madame LOMBARD interpelle les membres du conseil pour connaître la décision de la municipalité quant à l'absence de Madame FOURDRAIN. En effet, une personne non titulaire du diplôme d'ATSEM s'occupe des enfants en l'absence du personnel communal. Monsieur BORDET indique avoir recruté une personne en urgence (en l'absence de M le Maire) et avec l'accord du centre de gestion en ce qui concerne sa qualification.

Monsieur BLOCKLET informe qu'il attend les trois mois d'arrêt maladie de Madame FOURDRAIN pour recruter une personne qualifiée en CDD et si la maladie en longue durée de Madame FOURDRAIN est constatée.

Madame REVILLON souhaite connaître où en est le dossier de démontage des deux classes, initialement prévu aux vacances de la Toussaint.

Monsieur BORDET explique que l'entreprise qui effectue l'enfouissement des réseaux rue St-Aubin l'a informé, qu'il serait plus souhaitable d'attendre un peu, pour le démontage des classes en raison de la présence du poteau EDF existant et situé face à ces deux classes. D'autre part, le déplacement du tarif jaune est en cours.

Ce dossier est également en cours d'instruction au niveau de l'école communale. Il a été demandé au directeur s'il était intéressé pour disposer d'un bout de terrain pour effectuer des plantations par les élèves. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.

Le démontage des deux classes est donc repoussé aux vacances d'avril.

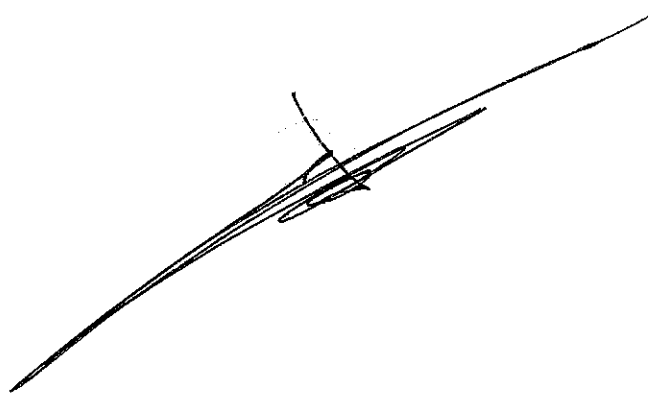
M le Maire informe les membres du conseil que les travaux de bordurage de la rue des acacias devraient démarrer semaine 47 et qu'une réunion de concertation avec les riverains aura lieu prochainement.

En raison de l'arrêt pour congé maternité de Madame POIRET, secrétaire de mairie, Madame DOUAY la remplacera jusqu'au fin mai 2016.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 17 Novembre 2015

Le Maire – P. BLOCKLET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a cursive, somewhat abstract shape. The signature is positioned below the printed name 'Le Maire – P. BLOCKLET'.